

Neuchâtel élargit le droit aux subsides Lamal

En 2022, les aides financières du canton concernant les primes d'assurance maladie seront plus généreuses pour les enfants. Elles seront aussi accordées aux adultes en reconversion professionnelle.

PAR VIRGINIE.GIROUD@ARCINFO.CH

Les citoyens aux revenus modestes peuvent souffler: le canton de Neuchâtel affectera 134,8 millions de francs aux subsides d'assurance maladie l'an prochain, soit une augmentation des aides financières de 2,4 millions par rapport à 2021. Au total, 33 500 Neuchâtelois bénéficieront d'un coup de pouce pour s'acquitter de leurs primes maladie. «On s'attend à une hausse du nombre de demandes par rapport à 2021, en lien avec la fin des aides fédérales dans le cadre de la pandémie», a déclaré la conseillère d'Etat Florence Nater, hier devant la presse.



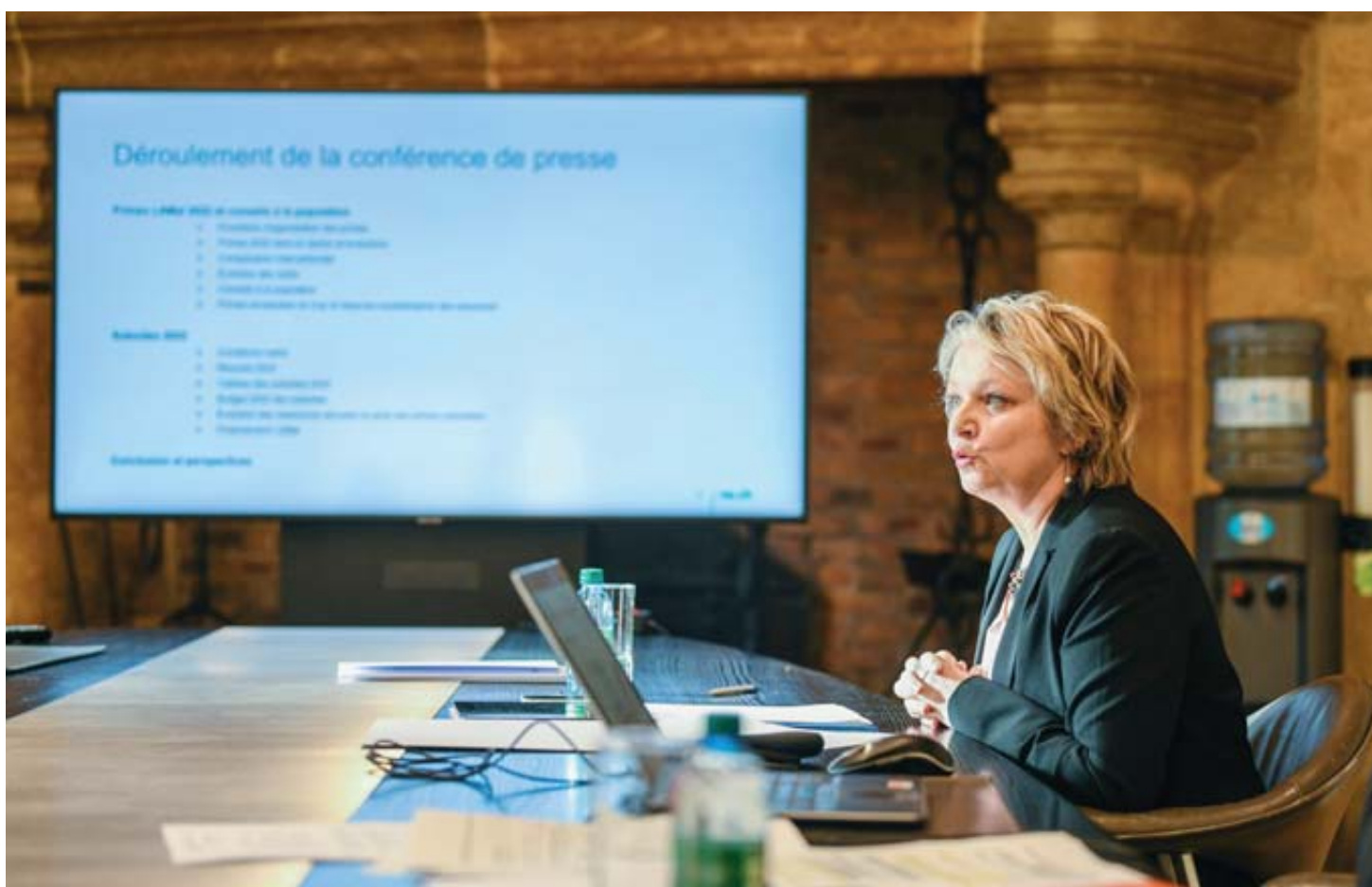
Cette mesure vise à soutenir les familles devant faire face à des primes neuchâteloises particulièrement élevées en comparaison intercantonale.

FLORENCE NATER
CONSEILLÈRE D'ÉTAT NEUCHÂTELOISE

En 2020, le Conseil d'Etat avait élargi le cercle des bénéficiaires dans le canton, en adaptant les limites de revenus donnant accès aux subsides. Objectif: mieux soutenir les personnes de condition modeste et les familles.

Une aide lors d'une deuxième formation

«Ces limites de revenus seront maintenues en 2022», a assuré la conseillère d'Etat. «Nous conserverons notre dispositif mis



La conseillère d'Etat Florence Nater a dévoilé l'enveloppe des subsides d'assurance maladie pour 2022, hier, devant la presse. CHRISTIAN GALLEY

en place en 2019 pour supprimer les effets de seuil à la sortie de l'aide sociale.»

Le Conseil d'Etat a également pris deux nouvelles mesures qui toucheront 700 adultes et 700 enfants dans le canton.

La première doit soutenir les projets de réorientation professionnelle. Les citoyens à faible revenu souhaitant suivre une deuxième formation pourront bénéficier d'un subside d'assurance maladie. Ce droit était auparavant réservé uniquement aux personnes en formation initiale. «Je vous donne

l'exemple d'une femme de 24 ans possédant un CFC de coiffeuse», illustre Florence Nater en se basant sur un cas réel. «En raison de problèmes de santé, cette femme ne peut plus travailler dans ce domaine et entame un deuxième apprentissage d'employée de commerce, avec un salaire d'apprentie à 700 francs. Mais elle a des charges fixes à assumer.»

Soutien aux familles

Grâce à l'élargissement du droit au subside, cette travailleuse pourra bénéficier, en 2022, d'un

subside mensuel de 366 francs. La deuxième mesure prise par le Conseil d'Etat accorde une hausse des subsides en faveur des enfants, à hauteur de 80% de la prime de référence, pour certaines catégories de revenus. En guise d'exemple, une famille monoparentale avec un enfant et un revenu annuel déterminant de 57 000 francs verra le subside passer de 43 à 86 francs par mois.

«Cette mesure vise à soutenir les familles à faible ou moyen revenu devant faire face à des primes neuchâteloises parti-

culièrement élevées en comparaison intercantonale», explique Florence Nater, en charge de l'Emploi et de la cohésion sociale.

En effet, Neuchâtel se situe «en troisième position des cantons ayant les primes d'assurance maladie les plus élevées de Suisse», après Genève et Bâle-Ville, souligne Manuel Barbaz, chef de l'Office cantonal de l'assurance maladie.

La prime moyenne mensuelle s'élève à 425 francs sur sol neuchâtelois, contre 374 francs en moyenne suisse et

259 francs à Appenzell Rhodes-Intérieures. Pour l'année 2022, le canton de Neuchâtel enregistrera toutefois une légère baisse (-0,1%) des primes moyennes de l'assurance obligatoire des soins (Lamal).

Coupon-réponse à renvoyer

Jusqu'en 2018, les bénéficiaires de subsides obtenaient une aide tant qu'ils ne signalaient pas une évolution de leur situation personnelle. Désormais, les assurés reçoivent une décision chaque année, sur la base de leur dernière déclaration fiscale. Ils doivent ensuite confirmer l'exactitude des données en renvoyant un coupon-réponse.

«Cette validation permet de prévenir les risques d'erreur et de perception abusive de prestations», selon le Conseil d'Etat. Quant aux personnes qui ne bénéficient pas encore d'un subside, mais qui y auraient droit, elles en sont informées de manière systématique, après que leur taxation définitive a été rendue.

Conseils à la population

Enfin, pour réduire la charge des primes, le Conseil d'Etat encourage les Neuchâtelois à comparer les tarifs des caisses maladie et à annoncer un changement de son assurance de base jusqu'au 30 novembre. «Choisir une caisse économique ou opter pour un modèle d'assurance particulier permet d'alléger significativement la facture du ménage», rappelle Manuel Barbaz.

Conseils sur
www.ne.ch/assurancemaladie

Le Jura va s'engager pour recevoir la cité prévôtise

MOUTIER Transfert de 180 emplois, volonté de faire de la ville un modèle de collaboration intercantonale... Le Jura détaille ses plans.

Le canton du Jura a détaillé, hier, les travaux qu'il va mener au sein de son administration pour que le transfert de Moutier se déroule le plus rapidement possible. Il veut faire de la cité prévôtise un pôle urbain et y déplacer 180 emplois équivalents pleintemps, issus des services des contributions, de l'informatique, du contrôle des finances et de l'Office des sports. Tous ces travaux sont regroupés sous l'appellation «Mou-

tier dans le Jura», a annoncé la présidente du Gouvernement jurassien, Nathalie Barthoulot. «Il s'agit d'un projet pour et avec les Prévôtises et les Prévôtis», a ajouté la ministre, qui évoque un défi de taille, mais des plus enthousiasmants.

Pôle urbain

Une fois le transfert achevé, au plus tard le 1er janvier 2026, mais avant si cela s'avère possible, Moutier deviendra l'un des

pôles urbains du canton. Pour l'exécutif jurassien, il est primordial que la future deuxième ville du canton joue un rôle de commune-centre à travers une offre de services, de commerces et des loisirs.

«Le changement d'appartenance cantonale d'une ville de l'importance de Moutier constitue un événement unique et inédit en Suisse», a souligné Patrick Tanner, responsable de l'accueil de la Ville de Moutier. L'ancien maire de Saint-Imier



La présidente du Gouvernement jurassien, Nathalie Barthoulot, pose avec Patrick Tanner, responsable de l'accueil de Moutier dans le Jura. KEYSTONE

a relevé l'importance d'associer la population de Moutier à ces travaux.

Le projet «Moutier dans le Jura» s'articule autour de plusieurs

axes, a précisé Patrick Tanner. Le canton entend profiter de ce transfert pour réorganiser son administration afin de gagner en efficacité. Il veut mettre sur

un pied une administration «innovante» et de «proximité».

Relocalisation de services

Il s'agira aussi d'adapter le cadre légal. De nombreuses modifications constitutionnelles et législatives seront nécessaires pour éviter tout vide juridique. La Constitution devra en particulier être modifiée pour que Moutier puisse former une circonscription électorale et avoir jusqu'à sept députés.

Un autre axe du projet porte sur les collaborations et les échanges interjurassiens. De nouveaux accords intercantonaux devront venir compléter ceux éprouvés dans les domaines de la formation ou des transports publics. Le Gouvernement souhaite que Moutier s'impose comme modèle de collaboration intercantonale au niveau national. **ATS**